

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mai, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau Montratier – Sainte Alauzie
dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sur
convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

Présents : M. Mmes. Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Elodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Gaëlle Duchêne, Sébastien Fourniols, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Michel Lacoste, Eliane Laval, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Pelera, Claire Perrotte, Bernard Rességuier, Joëlle, Sanson, Mathieu Vinel,
Excusés avec procuration : Lysiane Clary a donné procuration à Claudine Boissel, Isabelle Espitalier a donné procuration à Eliane Laval, Patrick Gardes a donné procuration à Angélique Ginibre
Absents : Sébastien Lafargue, Pascal Ressigeac
Soit : Pour toutes les délibérations : 21 votants.
Secrétaire de séance : Madame Joëlle Sanson

Validation à l'unanimité du procès-verbal du 12 avril 2023

1 - Délibérations :

1-1-Opération 40226EP remplacement des luminaires non-LED sur le secteur Fontenilles A23 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-2 – Dissimulation des réseaux aériens, opération 38944ER et ER2 sécurisation dissimulée et dissimulation des réseaux « Les Esclapiers » :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-3 – Demande de dotation au titre des amendes de police :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-4 – Attribution d'une subvention au Collège Emile Vayssé pour un voyage pédagogique des élèves de 3ème :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-5 – Décision modificative n° 1 du budget commune :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-6 – Suppression d'un poste d'adjoint technique de 28 heures et d'un poste d'animateur à 30 heures :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-7– Signature de la convention « La Vagabonde » dans le cadre du schéma départemental cyclable :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-8 – Aliénation de la maison cadastrée section AB 748, située au 52 avenue Foch à Castelnau-Montratier :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1-9– Opération 41017EP remise en conformité du coffret 01 plus détection des câbles réseau EP Bourg :

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables en leur intégralité au secrétariat de la mairie, sur le site internet de la mairie ainsi que sur le panneau d'affichage.

Le Maire :

Dominique Marin

